



**Demande de substitution au redevable
(incinérateur) dans le régime de la taxe sur
l'incinération,
pour ce qui concerne les déchets ménagers**

Renvoyez ce formulaire complété et signé à : →

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle Agriculture,
Ressources naturelles et Environnement

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Base légale :

Article 3, alinéa 2 du décret du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes¹.

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande :		
Visa (cachet OWD)	Date	Nom et signature de l'agent de la DIE

¹ Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

**Cadre à compléter par le demandeur****1. Identité du demandeur**

Numéro d'entreprise

 . . .

Nom du demandeur

2. Identité du site d'incinération

Nom du site d'incinération

Adresse

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Demande

Je soussigné (le demandeur) :

Nom

Prénom

Fonction

demande à l'Office wallon des Déchets de se substituer au redevable à partir du trimestre qui suit la date de la signature de la présente demande en ce qui concerne la taxe sur les déchets ménagers mis à l'incinération pour mon compte.

Fait à

Date

 / /

Signature de l'autorité compétente